

CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 14 OCTOBRE 2024

COMPTE RENDU

PRESENTS :

Mesdames Michèle CERDA ; Nicole RIVES ; Catherine THOMAS ; Jessica VIDAL
Messieurs Pascal LEWICKI ; Raphaël AMADIEU ; Gérard BESSON ; Claude MONTILLET ; Massiga SACKO ; Thierry WAGEMANS ; Eric WALLET

EXCUSES :

Mesdames : Sandie BARDET (pouvoir à Catherine THOMAS) ;
Ginette CAGNAC ; Martine DESTRUUEL ;
Monsieur : Hervé VEILLARD ;

La séance est ouverte à 20h30.

Ordre du jour :

- ⇒ Approbation du dernier compte-rendu
- ⇒ Travaux 2024 (assainissement, salle de rugby, terrain de foot...)
- ⇒ Attribution des marchés pour la rénovation de l'atelier municipal
- ⇒ Aide au lancement de l'Association « Musculation Marivaloise »
- ⇒ Contrat collectif prévoyance avec le CDG 46
- ⇒ Questions diverses

Nicole Rives est nommée secrétaire de séance.

Massiga SACKO arrive en séance à 21h07

Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 septembre 2024 a été approuvé à l'unanimité des présents à ce conseil.

Travaux 2024 (assainissement, salle de rugby, terrain de foot...)

- Assainissement

Les travaux d'assainissement de réfection du réseau entre le gymnase et la station d'épuration débuteront la semaine prochaine.

Les traversées de ruisseau, concernant les travaux d'assainissement, devront ne pourront être effectuées après le 25 novembre. Cela nous imposera un arrêt des travaux et un achèvement reporté au printemps.

La compétence assainissement devrait être transféré à la communauté de communes, mais elle sera transférée au syndicat de l'eau du Limargue Ségala pour suivre la compétence eau gérée par ce syndicat. Il ne devrait pas y avoir de modifications dans le planning des travaux prévues par la commune.

Le transfert doit se faire au 1er janvier 2026.

- Salle de rugby

La participation de la commune pour l'ensemble des travaux est prévue au budget 2024 à hauteur de 42 000 €.

Le vide sanitaire est déjà creusé, qui sera, aux vues des possibilités, transformé en salle de stockage.

Devis de maçonnerie pour la construction du sous-sol avec la création de la dalle de la salle de 200 m² : 81 832,40 € HT

M. le Maire propose de régler la totalité du devis : récupération de la TVA par la commune, participation de 42 000 € la commune + participation financière du rugby de 40 000 €.

Le rugby remboursera 40 000 € à la commune (convention à signer entre le club de rugby et la commune) correspondant à sa participation financière.

Proposition acceptée à l'unanimité du Conseil Municipal

- Terrain de foot

Le barnum du foot pourra bientôt prendre sa place définitive sans déranger l'organisation du moto cross. Un terrassement a été réalisé pour le poser en prolongement de la salle actuelle.

A l'étude : la création d'une ouverture entre le barnum et la salle de foot (porte fenêtre, volet roulant)...

- Moto cross

Devis de fournitures de matériau pour réfection de la toiture de l'appentis de la grange du moto cross : 1 771,93 € HT

La réparation sera effectuée par les bénévoles du moto-club

Devis accepté à l'unanimité du Conseil Municipal

Attribution des marchés pour la rénovation de l'atelier municipal

Les offres ont été analysées par l'architecte.

Le total des offres correspond à l'estimation et se monte à 198 047,45 € HT.

Voté à l'unanimité du Conseil Municipal pour retenir les entreprises suivantes :

- ✓ Lot 1 : Gros œuvre : SARL OLIVIER – Lacapelle-Marival
- ✓ Lot 2 : Isolation extérieure : 46 APPLICATION – Le Montat
- ✓ Lot 3 : Charpente-couverture : SAS COSTES – Lacapelle-Marival
- ✓ Lot 4 : Menuiseries extérieures-intérieures : SAS COSTES – Lacapelle-Marival
- ✓ Lot 5 : Plâtrerie, isolation, peinture, sols souples : ALLIANCE 360 – Lacapelle-Marival/Figeac
- ✓ Lot 6 : Electricité : SIBOUT – Lacapelle-Marival
- ✓ Lot 7 : Chauffage-plomberie, sanitaire : SAINTE-MARIE – Lacapelle-Marival

Les travaux doivent commencer en janvier 2025.

Boulangerie

Les travaux de démolition intérieure avec le maçon ont commencé depuis fin septembre.

Les plans sont en cours de finalisation avec l'architecte en lien avec le futur boulanger.

Aide au lancement de l'Association « Musculation Marivaloise »

Association initiée par les Pompiers de la commune.

L'association souhaite acheter du matériel pour 4 000 € environ afin de compléter le matériel appartenant à l'association et déjà disposé dans une salle du gymnase.

L'association mène une réflexion sur le prix de la cotisation annuelle.

M. le Maire propose une subvention de 1 000 € comme aide au démarrage plus une aide de 1 000 € que l'Association rembourserait à la commune (convention à signer avec la commune).

Proposition acceptée à l'unanimité du Conseil Municipal

Contrat collectif prévoyance avec le CDG 46

Assurance qui permet aux salariés de percevoir leur salaire pendant la durée d'un arrêt maladie.

Actuellement, elle n'est pas obligatoire mais le deviendra en 2026, l'employeur devra participer à hauteur de 50 % de la cotisation.

La commune devrait faire obligatoirement un appel d'offres pour retenir un assureur sauf si elle passe par un contrat collectif au 1^{er} janvier 2025 en lien avec le centre de gestion.

Mr le Maire propose d'adhérer au contrat collectif du CDG 46 au 1^{er} janvier 2025

Proposition votée à l'unanimité du Conseil Municipal

La participation de la commune est proposée à 7 € pour 2025 comme pour le CCAS.

Questions diverses

- L'assureur AXA nous propose de créer une mutuelle communale.

Il n'y aurait aucun frais pour la commune.

Cela permettrait à AXA de faire des tarifs groupés aux habitants, commerçants, agriculteurs, artisans avec une remise sur les cotisations.

Mr le Maire propose qu'avant de s'engager avec AXA, on demande à Groupama et au Crédit Agricole, assureurs qui possède une agence sur notre commune, s'ils souhaitent participer à cette réflexion.

Proposition acceptée à l'unanimité du Conseil Municipal

✓ Démolition du préau du Château

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Mr Bernard Saintemarie de ne pas démolir le préau au vu qu'il pense que sa réparation ne serai pas très coûteuse d'après-lui.

Un débat a lieu entre les élus sur le manque de stabilité de ce préau attesté par 2 maçons, sur l'aménagement prévu à la place qui mettrait en valeur le Château, sur l'absence de valeur patrimoniale reconnue (l'architecte des Bâtiments de France ayant donné son accord à la démolition), sur le devis déjà validé avec le maçon (démolition et création de créneaux en pierre de taille et pose de ferronnerie), ...

A la majorité, les élus souhaitent que l'on ne modifie pas ce qui a été prévu et approuvé lors d'un précédent conseil municipal.

Fin de la séance à 23h15

Prochain conseil municipal : Lundi 18 NOVEMBRE 2024 à 20h30.